

BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

Présentation générale	2
Phase Arrêt de la révision allégée du PLU.....	3
• Présentation des actions de concertation	
• Synthèse des résultats de concertation	
Conclusion générale	8

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Par délibération en date du 23 octobre 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Conformément aux articles L.103-2 à L.103-6 et L.153-8 du Code de l'urbanisme et à la délibération du 23 octobre 2015, il est prévu :

« De fixer les modalités de concertation pendant toute la durée de la révision allégée du PLU, de la façon suivante :

- *Affichage de la délibération prescrivant le lancement d'une procédure de révision allégée du PLU pendant les délais légaux*
- *Mise en place d'une concertation permettant d'informer la population pendant toute la durée des études et permettant de recevoir des propositions, suggestions et observations*
- *Dossier disponible en mairie avec un registre destinée aux observations du public aux heures et jours habitués d'ouverture de la mairie;*
- *Article dans la presse locale et parutions municipales de cette délibération*
- *rédaction d'articles réguliers dans le journal municipal le «JDD»*
- *création d'une page spécifique sur le site internet de la ville qui sera enrichie au fur et à mesure de l'évolution du projet*
- *organisation d'une réunion pour examen conjoint entre l'État, les PPA et la commune*
- *consultation des Personnes Publiques Associées (PPA)*

La concertation s'est organisée autour du projet arrêté et de l'enquête publique.

PROJET D'ARRÊT DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



l'essentiel du Conseil Municipal

Mémo.
Mairie de Drap
34-36, Av. Jean Moulin
06340 DRAP
04 97 00 06 30
mairie@ville-drap.fr

Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Et un samedi sur deux,
de 9h à 12h

Mairie annexée de Drap
28, Av. Virgile Baret,
La Condaminie - 06340
Drap
04 93 91 69 90

Ouvert du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30

Et un samedi sur deux,
de 9h à 12h

Permanences d'État
Un samedi sur deux, en alternance au village et à la Condaminie sur rendez-vous au 04 97 00 06 30 ou mairie@ville-drap.fr

Nombres d'élus
Adjointe Mairie
06 75 66 57
Eau, assainissement
06 15 54 4 7
Vieilles Maisons
06 11 62 5 5
Généraliste
06 40 00 42 7
Condaminie
04 93 54 95 44
Pharmacie 24h/24
[Cont] 04 97 79 00 04
Pompier : 18
SAMU : 15
Appel d'urgence : 112

Un avocat mis gratuitement à disposition des Drapais

La Municipalité de Drap met gratuitement à disposition des administrés un avocat. Maître Clément Duce est présent sur rendez-vous le 1^{er} samedi de chaque mois, entre 10 et 12 heures. Les prochaines permanences se feront le 5 novembre et le 3 décembre à la mairie annexée de La Condaminie. Pour prendre rendez-vous, adressez-vous à l'accueil de la mairie principale (04 97 00 06 30) ou de la mairie annexée (04 93 91 69 90).

Mémos

É[ne]civil

Mariages
François Farnavos et Aurore Duce le 05 août, Gilles Toussaint et Silvana Forno le 27 août, Karim Oucene et Myriam Bouacal le 17 septembre, Karim Laoui, et Koucou Bourama le 1^{er} octobre, Tali Céline Bascou et Mariem Saïdman le 1^{er} octobre. Félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

Décès
Anne Vincent épouse Tivon décédée le 24 juillet, Jean Ranzucci décédé le 3 août, Sylvie Tuouy début juillet, André Caucou veuve Escroffier le 15 août, André Malanço le 27 juillet, Madeline Rocco veuve Anselmo le 10 août, Maria De La Anuncion Duva veuve Luzzo le 21 août, Gabriel Luska le 26 août, Jeanine Goulon veuve Minard le 10 septembre, Maria Des Lavenex Sanchez épouse Remon le 7 septembre, Hélène Carrel veuve Guasco le 11 octobre, Mesard Davost le 2 octobre, Marie Lawton veuve Francouctin le 11 octobre. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Agenda

Du jeudi 20 au mercredi 2 novembre, 2^e fête foraine de Drap, de 14h à 20h, Esplanade Jean-Ferrat. Réservations le 26 octobre.

Samedi 29 octobre - Week-end de Drap, de 14h à 18h, Espace Jean-Ferrat. Organisé par le Comité des Rites. Restauration sur place.

Mardi 2 novembre, Journée du Maire et de la fête foraine. Mariages gratuits pour les petits Drapais.

Samedi 5 novembre, Concert du groupe « Gaudin » à 20h30, Espace Jean-Ferrat. Reprise des chansons de Jean-Jacques Goldman, 17 € pour les adultes et 10 € pour les enfants, placement libre. Buvette sur place et ouverture des portes à 19h00. Billetterie en ligne sur www.ville-drap.fr à l'Espace Jean-Ferrat tous les jours de 9h00 à 12h00 et au service Culture de la Mairie de 13h30 à 17h30. Parking gratuit.

Renseignements : 04 93 01 45 55.

Dimanche 6 novembre, 2^eé dimanche, de 14h30 à 18h30, à l'Espace Jean-Ferrat. Entrée 6 € (pâtisserie et bûche gratuites). Réservations : 04 97 00 06 31.

Vendredi 11 novembre 2016, Commémoration de la victoire et de la paix du 11 novembre, à 11h00, au Monument aux morts.

Dimanche 20 novembre, Salon du film, de 18h à 18h, Espace Jean-Ferrat. Entrée libre. Renseignements : 04 93 01 45 55.

Dimanche 26 novembre, Apas devant de la Sainte Catherine, à 20h, à l'Espace Jean-Ferrat. Tarif 25 € adulte, enfant : 12 ans 15 €. Inscriptions à partir du 7 novembre jusqu'au 23 novembre inclus, de 10h à 18h, à l'Espace Jean-Ferrat. Animé par un DJ. Renseignements: 06 20 70 19 93.

Directeur de la publication : Robert Nauerou
Prévue, éditrice, rédactrice : Service Communication
Imprimé à 300 exemplaires. Imprimerie Hava (Junglin Vert) à Tignes
Contact : mairie-drap.fr - Facebook : Drap Mairie -
Courriel : communication@ville-drap.fr - tél : 04 93 01 45 67

Parution de l'avis dans le journal municipal en novembre 2016

Affichage sur le site internet de Drap

Arrêt Révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 modifié les 19 décembre 2013 et 21 janvier 2014 :

- annexes
- annexe-3b
- arrete-cu
- document-darpage
- examen-au-cas-par-cas
- plan-cadastral
- saisine-drea
- 1-rdep
- 2-padd
- 3-rglt
- 4-extait-zonage
- 5a-er
- 5b-er-sms
- nomenclature
- page-de-garde
- délibération de la prescription
- délibération de l'arrêt de la révision allégée
- arrêté de mise à l'enquête publique

Mairie de Drap
34-36 Av. Jean Moulin
06340 DRAP
04 97 00 06 30
accueil@ville-drap.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Et un samedi sur deux
de 9h à 12h

[CONTACTER LA MAIRIE](#)

Copyright 2015 Mairie de Drap | Tous droits réservés

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
(Arrondissement de NICE)

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE DRAP



DRAP, le 3 février, 2017

ATTESTATION

Le maire de la Commune de DRAP (AM) atteste qu'aucune observation du public n'a été transcrite dans le registre commencé le 3 octobre 2016, terminé le 5 décembre 2016, mis à la disposition du public dans le cadre du pré-projet de révision allégée au quartier de La Formiga relative à la suppression de l'alignement d'arbres afin de permettre la construction de logements libres et sociaux.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A DRAP, Le 3 février 2017

Le Maire
Robert NARDELLI



Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTEILLER

Mairie de Drap – BP 37 – 06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 Fax : 04 97 00 06 39

courriel : mairie.drap@ville-drap.fr
site internet : www.ville-drap.fr

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
(Arrondissement de NICE)

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE DRAP



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Robert NARDELLI, Maire de DRAP (AM) certifie avoir affiché à la porte de la mairie pendant les délais légaux :

- la délibération du Conseil municipal N° 82/2015 du 23 octobre 2016, prescrivant le lancement d'une procédure de projet de révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 Novembre 2012, modifié les 19 décembre 2013 et 21 janvier 2015 portant sur la suppression d'alignement d'arbres au quartier La Formiga afin de permettre la construction de logements libres et sociaux.

Le dossier y afférent a été publié sur le site internet de la ville : www.ville-drap.fr dans la rubrique « La Mairie- urbanisme et police rurale »

Je certifie aussi que des communiqués du maire relatifs à cette révision allégée N° 1 ont été publiés :

- dans les annonces légales du journal local « NICE-MATIN » de 10/10/2016
- dans le journal municipal « JDD » N°21 de Novembre 2016

A DRAP, le 16 mars 2017

Le Maire
Robert NARDELLI

*Le DGS
HUGES*

*Jean-Michel HUGES
Directeur Général des Services*

Mairie de Drap – BP 37 – 06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 Fax : 04 97 00 06 39

courriel : mairie.drap@ville-drap.fr
site internet : www.ville-drap.fr

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le projet de révision du PLU est resté disponible en Mairie de l'arrêt du PLU à l'enquête publique.

La concertation publique mise en place tout au long de la procédure n'a fait l'objet d'aucune observation.